

Dieu, leurs frères, qui se trouvent moins bien partagés qu'eux. Et s'ils ne veulent perdre le mérite de leur œuvre, ils devront faire ce sacrifice de bon cœur et en vue de Dieu; car s'ils se montraient récalcitrants, il serait facile de leur prouver, chiffres et statistiques en main, qu'il est de leur intérêt, autant que de leur devoir, de contribuer libéralement à l'instruction des enfants du pauvre. Et par pauvres, je n'entends pas parler seulement des indigents, mais aussi de ceux à qui leur travail journalier ne fournit que les moyens de subsistance ordinaires, classe bien nombreuse en ce pays.

Je viens de parler de statistique. Nous n'avons pas le temps d'aller glaner dans ce champ fécond en enseignements; mais nous pouvons, en passant, y recueillir un fait frappant, une preuve conclusive de la tendance éminemment moralisatrice de l'instruction. D'après un travail statistique récent et soigné, il appert qu'en Angleterre et dans le pays de Galles, sur 25,000 inculpés, (compte rond), il ne s'en rencontra que 100, qu'on pût appeler instruits, c'est-à-dire sachant plus que les premiers rudiments de l'instruction, la lecture et l'écriture. Cela fait 4 par 1000, ou 1 sur 250. Il y a donc 250 chances contre 1, que l'enfant qui aura reçu une bonne éducation sera un honnête homme.

C'est l'instituteur et non plus le canon, a dit Lord Brougham, qui sera désormais l'arbitre des destinées du monde. On peut dire, avec autant de vérité, que l'instituteur est devenu le meilleur chef de police, le meilleur substitut de toute force civile ou militaire, destinée au maintien de l'ordre public; qu'à ces prisons, à ces maisons pénitentiaires érigées et entretenues à si grands frais, pour la répression et la punition des crimes contre l'ordre social, on substituera l'humble maison d'école, où les enfants du pauvre apprendront à devenir des citoyens vertueux, industrieux et utiles. Choisissez donc, riches, entre la force publique armée, et un corps enseignant respectable, entre la prison et la maison d'école, entre le geolier et le bourreau même, et l'instituteur. De quel côté est votre cœur, votre intérêt, votre Dieu?

Or, il n'y a pas à balancer, il faut choisir et sans tarder. Il n'y a plus à se le cacher, ces mœurs douces et paisibles de nos pères, ces vertus sociales et domestiques si admirées parmi nous, elles ont déjà souffert de graves atteintes au contact des mœurs et des vices importés du dehors. Le temps n'est plus où la serrure était un meuble inutile et inconnu dans nos campagnes, et déjà l'on entend murmurer que les moyens de répression en usage jusqu'à ce jour ne suffisent plus à la sûreté de la paix publique et de la propriété. Ce mal, cette gangrène qui gagne notre société, il faut prendre les moyens de l'arrêter; ou il faut se préparer à couper les membres qui en seront atteints, — le cacoch, le châtimé; ou il faut prévenir le mal, — l'école, le progrès intellectuel. L'instruction tout en procurant à l'homme de nouveaux moyens légitimes d'assurer son bien-être, le relève en même temps à ses propres yeux; il sent qu'il a beaucoup à perdre ou à gagner dans l'estime de ses semblables, et il en est plus fort contre la tentation. L'instruction est donc un puissant auxiliaire au sentiment religieux, et ces deux grands moralisateurs doivent se donner la main; établissant ainsi, entre le ciel et la terre, le plus saint comme le plus salutaire des concerts, ayant pour objet le perfectionnement de l'homme, et partant la gloire de Dieu et le bonheur du genre humain.

Je vais vous parler maintenant d'un défaut pratique du système actuel d'éducation; c'est-à-dire d'un défaut qui résulte naturellement du système tel qu'il est; défaut tel, à mes yeux, qu'il me paraît fatal au succès de la loi, si par succès de la loi l'on entend qu'il y ait, non pas seulement des écoles, mais de bonnes écoles. Jusqu'à présent nous avons vu l'acte d'éducation aux prises avec les difficultés qui s'opposent à son opération; nous n'avons maintenant le considérer en action, mais opérant de façon à frustrer les intentions du législateur, et l'attente des amis éclairés de l'éducation, comme à préjudicier grandement à la cause de l'instruction populaire.

L'administration du système ayant été laissée presque sans restriction à des commissaires électifs, il en est résulté que, dans tous les lieux où la loi a opéré, chaque canton a voulu avoir son école, et que les écoles se sont multipliées, je ne dirai pas au-delà des besoins de la population peut-être, mais assurément fort au-delà des moyens disponibles pour le soutien de bonnes écoles.

Mais avant d'entrer plus avant dans la considération de ce chapitre, je dois en justice envers un certain nombre d'instituteurs, trop petit malheureusement, reconnaître qu'ils se sont montrés dignes de la haute et sainte mission dont ils se sont chargés, et bien au-delà certes des mesquines rétributions qu'on leur a faites généralement. Ils en ont d'autant plus de droit à notre estime; car il faut qu'il y ait eu chez eux du dévouement et du désintéressement, qu'ils aient cherché leur principale récompense dans le plaisir d'être utiles à leur patrie. Ces hommes méritant, loin d'avoir l'intention de les contester, je veux leur faire une position sociale enviable, les environner de la considération publique, en les délivrant de la camaraderie et de la concurrence d'une classe d'hommes, qui déconsidèrent la profession d'instituteurs, et la cause de l'éducation en même temps.

Revenant à mon sujet, je dirai que la conséquence du système actuel a été qu'on n'a pu se procurer pour instituteurs, dans la plupart des cas, que de pauvres hères, — qu'on me pardonne l'expression à cause de sa parfaite exactitude, — oui, de pauvres hères sachant à peine lire. Voilà les instituteurs qu'a fait surgir le système actuel. Mais qu'attendre aussi de commissaires illettrés eux-mêmes, ou sous l'influence d'une population plus ignorante encore? S'attendait-on à ce qu'un ange descendit du ciel pour leur appren-

dre ce qui devait composer une bonne instruction populaire, et leur désigner les hommes qui pouvaient la donner? Et ce miracle eût-il été fait en leur faveur, restait encore l'obstacle insurmontable du manque de moyens. Dans ce pays, où l'instruction est encore si rare, un homme, passablement instruit et laborieux, trouve autre chose à faire qu'à prendre une école avec une rémunération de £20 à £30. Un domestique de maison bourgeoise gagne plus que cela.

Or, Messieurs, je ne crains pas de le dire, mieux vaudrait n'avoir pas d'école du tout, que d'en avoir avec de pareils maîtres, qui ne sont bons qu'à dépopuler, à étouffer la cause de l'éducation dans son berceau. Quelle idée voulez-vous que le peuple se fasse de votre éducation, lorsque vous lui présentez de pareils hommes comme les dispensateurs de ses trésors? Mais, l'honnête cultivateur se croit, malgré son ignorance, et avec raison, un homme d'une classe bien supérieure. Est-il donc bien enviable pour lui de voir son fils devenir le semblable de cet homme qu'il prend en pitié? Mais c'est l'abaissement de son enfant que vous lui demandez! Et de quelle grâce lui demandez-vous en sus de contribuer de sa bourse au soutien des écoles? Oh! je le crains; les cinq ou six années que nous venons de perdre pour l'éducation, ne sont peut-être pas le plus grand mal que nous aurons à déplorer. Je crains que nous n'ayons détruit, dans l'esprit du peuple, ce prestige qui s'attache toujours à l'inconnu. Nous lui avons fait connaître l'éducation sous une forme qui a dû l'en dégoûter, et les lieux les plus à plaindre ne sont peut-être pas ceux où l'acte des écoles a opéré, comme l'on dit. Notre cultivateur, avec son gros bon sens, s'apercevra bien vite que son garçon, après ses trois ou quatre années d'école, n'est guère plus avancé que lui. Cet homme, je vous l'assure, sera plus difficile à ramener que celui qui n'aura pas fait cette malheureuse épreuve.

C'est donc à mon avis, une grande faute, et qu'il faut se hâter de réparer, que de n'avoir pas pourvu d'une manière ou d'une autre à ce que les instituteurs fussent convenablement rétribués afin d'ouvrir cette carrière honorable à nombre de jeunes gens instruits, qui tous les jours sont poussés dans des voies déjà encombrées. Je sais qu'il n'aurait pas été facile de trouver tout d'abord des maîtres éminemment qualifiés pour toutes les écoles: c'était une raison de plus de rendre la carrière d'instituteur enviable, d'en faire immédiatement une profession honorable. Puis, mieux vaut une ou deux bonnes écoles par paroisse seulement, que huit ou dix de l'espèce de celles que nous avons en général. Les premières, il est vrai, ne feront qu'une partie du bien désiré; mais les autres ne feront que du mal, en donnant au peuple une idée défavorable de l'éducation.

Que ne nous est-il permis d'espérer que les règles de la précieuse institution des bons frères de la doctrine chrétienne, se prêtent un jour aux modifications voulues, pour que nos campagnes puissent profiter aussi de cette sainte et digne œuvre. Inutiles aux secrets, aux méthodes perfectionnées d'un enseignement solide et raisonné, revêtus d'un caractère religieux qui commande le respect et la vénération, voilà les instituteurs qu'il faudrait à un peuple religieux comme le nôtre. Mais quand l'espoir que nous forçons pourrait se réaliser, serait-il possible de trouver des sujets assez nombreux dans un pays, où les chefs de l'Église ont de la peine à recruter le nombre d'hommes que requiert le service toujours croissant du sacerdoce? Au reste; nous devons, sous peine d'être justement accusés d'ingratitude, ne pas parler d'enseignement populaire, sans rendre hommage, en passant, au mérite de ces hommes pieux et éclairés que nous voyons, dans nos grandes villes, vouer leur vie à l'éducation morale, religieuse et intellectuelle de notre jeunesse. S'ils ne peuvent étendre directement les bienfaits de leur institution à tout le pays, ils le feront au moins indirectement ou médiatement en formant d'excellents instituteurs pour nos écoles de campagne. Sous ce rapport, ils ont droit à la reconnaissance de tout le pays, et auront mérité le titre de Pères de l'Éducation Populaire dans le Bas-Canada.

Je trouve dans l'acte d'éducation un autre défaut qui, pour un assez bon nombre de localités, équivaut à une exclusion expresse des avantages pécuniaires qu'offre cette loi. Je veux parler de la disposition qui exige de chaque localité une contribution égale à l'allocation législative. Quelque modique que paraisse cette contribution pour la généralité de nos paroisses et townships, je puis dire sans crainte d'être démenti par ceux qui connaissent certaines parties reculées du pays, qu'elle constitue pour ces endroits une charge extrêmement onéreuse. Je mettrai dans cette catégorie, le comté de Gaspé presque en masse, plusieurs paroisses du comté de Saguenay, nombre de lieux dans les comtés de Bellechasse, Dorchester et Mégantic, et presque tous les nouveaux établissements qui se forment en arrière des anciens. Je ne pense pas qu'il soit besoin de longs raisonnements pour démontrer la convenance, la justice de faire une exception en faveur de ces populations pauvres. Je voudrais donc que dans les lieux dont la pauvreté serait bien reconnue, on allouât au moins une somme égale à celle que fournirait la localité. J'irais même plus loin, je voudrais que dans certains cas de pénurie extrême, l'exécutif pût accorder l'allocation législative entière, quelle que fût la modicité de la contribution locale. Et ce ne serait que justice et bonne politique; car l'état doit l'instruction gratuite au pauvre. Il y a même des pays où l'on procure en sus des secours aux enfants des pauvres, pour leur permettre d'assister aux écoles publiques. En effet comment voudrait-on que l'enfant exténué de faim, couvert de haillons parût au milieu de ses petits camarades bien nourris, bien vêtus? Certes, c'est surtout dans un climat comme le nôtre, que l'enfant du pauvre devrait recevoir des secours outre l'enseignement gratuit. Comment! lorsqu'il s'agit d'une disette ou de tout

autre calamité publique, l'état et les particuliers s'empresseront de venir au secours des misères corporelles, et l'on ne fera rien, l'on n'adoucir pas la rigueur de la loi, lorsqu'il s'agira de secourir les misères de l'esprit?

Ce serait se faire une idée bien retrécie, bien fautive des obligations des gouvernements, que de croire qu'ils n'ont à veiller qu'au bien-être matériel des gouvernés: c'est une de leurs principales obligations, mais ce n'est pas la première. La première de leurs obligations, c'est de pourvoir au bien-être intellectuel de leurs sujets. Autant l'âme l'emporte sur le corps, autant cette dernière obligation l'emporte sur l'autre. Qu'on creuse des canaux, qu'on sillonne le pays de chemins de fer, qu'on facilite par des travaux gigantesques les moyens de communication aux transports du commerce, en un mot qu'on enrichisse le pays; mais que ce ne soit pas là le but final de nos efforts; que tout cela se fasse pour une plus noble fin, pour parvenir plus sûrement au perfectionnement intellectuel de notre peuple, et par contre-coup à son perfectionnement moral, qui sera la conséquence de l'autre. "Tout vice est issu d'anémie," a dit La Fontaine, qui a presque tout dit et si bien, en fait de vérités morales. Si les gouvernements, quels qu'ils soient, n'avaient que des biens matériels à nous donner, ils coûteraient beaucoup trop cher aux gouvernés. Dans ce cas, ce ne serait pas la peine de faire tant d'efforts pour sortir de l'état de barbarie; le meilleur état social serait celui qui se rapprocherait le plus de l'état de nature, et le meilleur gouvernement serait celui de Sancho Pança, consistant à laisser chacun se gouverner comme il l'entendait.

Ce sont là des considérations que l'on ne saurait trop souvent mettre sous les yeux des gouvernants et des gouvernés, dans le siècle où nous sommes, siècle passablement matérialiste dans son mouvement social. On s'occupe beaucoup moins du progrès moral et intellectuel des sociétés, que de leur avancement matériel, ce qui menace de ramener l'humanité au point où la laissa la civilisation gréco-romaine, qui était aussi, comme on sait, une civilisation matérialiste, ne considérant que le corps et la vie matérielle. Aussi, lorsque l'ardent patriotisme qui avait animé Rome républicaine, se fût graduellement éteint sous le régime impérial, les barbares ne rencontrèrent dans tout l'empire que des corps sans âme, sans cœur et sans force.

Quand je parle de l'âme, de la vie intellectuelle, on comprendra sans doute que je n'entends pas préconiser l'ascétisme, qui fut le défaut du moyen âge. Loin de moi l'idée d'accuser la religion de cet écart, qui trouve sa raison, son explication dans la nature humaine, portée, comme nous l'apprend l'expérience de tous les temps, à tomber d'un excès dans l'autre opposé. On avait vu périr la société romaine par le matérialisme, on crut que le seul moyen de salut pour la nouvelle qui surgissait sur les ruines de l'ancienne, était de pousser l'humanité dans un spiritualisme exagéré. On n'avait pensé qu'au corps et aux biens matériels, on décida qu'il ne fallait plus s'occuper que de l'âme et des biens immatériels; on n'avait pensé qu'à ce monde, on voulut ne penser désormais qu'à l'autre. La conséquence en fut que l'Europe chrétienne fut plus d'une fois sur le point de succomber devant le croissant de l'Islamisme, qui pendant assez longtemps tint le sceptre de la civilisation dans le monde. Dieu a voulu, par ces grandes péripéties de l'histoire, montrer à l'humanité, que s'il a donné à l'âme des aspirations sublimes vers un monde meilleur, ce n'est pas sans dessein non plus qu'il nous a donné une organisation, qui nous met en rapport avec le monde matériel. Religion, Intelligence, Industrie, voilà les signes dont il marque les peuples destinés à l'empire du monde. Aussi, voyez la puissance, l'extension de la civilisation Européenne depuis qu'elle tempère l'ascétisme, le sentiment religieux trop exclusif du moyen âge, par le culte des intérêts matériels, sous la direction d'une intelligence cultivée.

Mais encore une fois, prenons garde de nous enfoncer dans la matière au point de perdre l'esprit de vue. Que chez nous se forme une sainte et salutaire alliance entre les intérêts spirituels et les temporels. C'était en vue de Dieu que naguère on détachait l'homme des choses terrestres, eh bien! que ce soit dans la même vue qu'aujourd'hui, l'âge de progrès industriel, on active le désir d'acquiescer les biens de ce monde, non pas tant pour eux-mêmes, que pour les moyens qu'ils procurent de seconder les desseins de Dieu pour l'avancement de l'humanité, le bonheur de nos semblables. Car, soyons-en bien persuadés, il n'y a de bon, de bien, de durable, que ce qui se fait en vue de Dieu. Il n'y a que l'esprit de Dieu, mais de Dieu bien compris, qui puisse mettre nos travaux à l'épreuve des hommes et du temps; c'est le ciment de l'éternité, qui n'est donné qu'aux œuvres entreprises sous les auspices de l'Éternel.

Quelque agréable qu'il me fût de pousser plus loin ces considérations, qui ne sont pas tout-à-fait étrangères à notre sujet, puisqu'elles se rapportent à l'éducation morale, le temps me force à revenir à l'acte d'éducation dont j'ai plus particulièrement à vous entretenir. Passant sous silence quelques vices mineurs de cet acte, qui d'ailleurs ont fait le sujet d'excellents articles dans nos journaux, et qu'il n'importe pas à ma thèse de signaler, je vais avant d'aller plus loin, résumer mes observations, ou objections, à leur plus simple expression.

- 1° Administration indépendante ou exclusive des affaires d'école par des Commissaires électifs.
- 2° Taxe foncière proportionnelle, répartie et prélevée par ces mêmes Commissaires.
- 3° Rétribution suffisante des instituteurs non-assurés.
- 4° Obligation pour chaque localité, sans exception, de fournir une somme égale à l'allocation législative.

Aux défauts de la loi ainsi formulés, j'oppo-

serai aussi dans leur plus simple expression, les réformes ou changements que je proposerai.

- 1° Administration centrale suprême, avec l'assistance de Commissaires locaux à la nomination de l'autorité centrale.
- 2° Taxe foncière progressive, imposée par la législature, répartie et prélevée par l'Exécutif.
- 3° Traitement des instituteurs réglé par la loi.
- 4° Exception, en tout ou en partie, en faveur des localités pauvres, de fournir une somme égale à l'allocation législative.

(La fin au prochain No.)

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais :

LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 22 FEVRIER 1848.

La presse tory de Montréal ne sait plus qu'elle route faire depuis les dernières élections. La victoire complète du parti libéral, la majorité écrasante de ce parti dans le nouveau parlement l'ont entièrement désorienté. Il y a quelque temps la Gazette de Montréal disait à ses partisans: Oh! laissez faire, les libéraux sont trop forts, ils vont mener les affaires trop vite; s'ils ne font pas naufrage d'ici à six mois, nous ne sommes pas prophètes; et la Gazette en même temps rappelait le règne par elle tant regretté de feu Lord Metcalfe et de la prérogative irresponsable. Depuis lors de fréquentes allusions ont été faites à cette malheureuse époque et à l'antagonisme qui existait entre feu Lord Metcalfe et ses aviseurs. Il est facile de voir l'intention qui anime nos confrères tories. C'est de préjuger Lord Elgin contre les chefs actuels du parti libéral et de préparer si c'était possible, un nouvel antagonisme entre les membres de la prochaine administration et le chef actuel de l'Exécutif. Nos bons amis les tories comptent sans leur hôte, cette fois. Lord Elgin est un homme d'état trop éclairé pour se jeter dans l'arène politique comme son prédécesseur. Il saura conserver sa haute position et l'estime du peuple canadien.

Le Herald de samedi dernier contient un long article en réponse au Pilot sur la crise ministérielle de 1843. Nos regrets de voir le Herald retourner à ses doctrines absurdes d'alors. Nous avions cru qu'il en avait assez vu et assez appris depuis pour revenir à des idées plus libérales et plus saines en politique. Nous nous trompions étrangement. Le Herald parle encore de bungling et de la conduite inconstitutionnelle des ex-ministres vis-à-vis Lord Metcalfe et la prérogative. Mais comme l'a fort bien prouvé le Pilot, c'est Lord Metcalfe qui était l'ennemi acharné du gouvernement responsable. Lord Grey lui-même, dans sa récente Dépêche sur la responsabilité, reconnaît les grands principes pour lesquels nous avons combattu depuis quatre ans et qui nous ont placé en antagonisme avec Lord Metcalfe. Le Secrétaire des Colonies dit à ce sujet: "que pour conserver l'harmonie entre l'Exécutif et la Législature, il est certainement nécessaire que la direction de la politique intérieure de la colonie soit donnée à ceux qui ont la confiance du Parlement Provincial." Lord Metcalfe répudiait ces principes, il voulait gouverner, même sans et contre l'avis de ceux qui avaient la confiance du pays.

Mais le Herald vient nous dire que les ex-ministres avaient tort lors de leur résignation et que les hommes politiques de tous les partis en Angleterre les ont condamnés. Cette assertion n'est pas exacte. Le principal organe du parti whig, le Morning Chronicle a condamné au contraire la conduite de Lord Metcalfe comme l'ont fait alors plusieurs membres de la Chambre des Communes. Sir Robert Peel lui-même a déclaré emphatiquement dans son discours que Lord Metcalfe aurait dû traiter son Conseil avec confiance, ce qu'il n'a pas fait. Le Herald parle de l'appel au peuple canadien en 1844 pour faire croire qu'il a donné raison à Lord Metcalfe, comme si le peuple avait pu alors donner sa voix. Tout le monde se rappelle ces élections à coup de bâtons. Ce qui n'empêche pas le Herald de dire: "To lord Metcalfe's statesmanlike and patriotic course and to the wisdom and foresight of the people of Canada, do we owe the defeat of a greedy and improvidently grasping faction, whose success, would have upset the prerogative of the Crown, and have reared upon its ruins the "United States' practice" of "the spoils". If the LaFontaine-Baldwin party, like the Elder Bourbons and the great Louis Joseph Papineau, show themselves incapable of profiting by the experience of the past—if they have "learned nothing and forgotten nothing," during their exclusion from office, all we can say, is, that their reign will be a short one—and they will find that the people of Canada will

stand as staunchly by the just and constitution y exercise of the Royal prerogative now, as the did four years ago.

A greedy and improvidently grasping faction, c'est ainsi que le Herald, la Gazette et d'autres journaux tories appellent la majorité du peuple canadien. Après de pareils écrits, on viendra vous dire hypocritement que l'on désire voir la bonne harmonie et de bons sentiments régner entre les différentes classes des sujets de Sa Majesté en Canada. Nous le répétons, les plus dangereux ennemis du gouvernement anglais dans les colonies sont ces prétendus loyaux qui veulent que le gouvernement soit conduit par et pour eux seuls, contre les désirs bien entendus et les droits de la majorité.

Certainement, sous la prochaine administration, la prérogative ne créera pas d'embaras aux nouveaux ministres, si on leur laisse seulement autant de latitude que les ministres actuels en ont eue. Tous les efforts de la Gazette, du Herald et Cie ne serviront qu'à prouver la malhonnêteté de leurs principes et l'injustice de leurs prétentions.

NOUVELLES DIVERSES

LA PROCHAINE SESSION.

Vendredi prochain a lieu l'ouverture du nouveau Parlement. Le monde politique est dans l'attente. Des les premiers jours de la session, il y aura des événements importants, la résignation du ministère actuel, et la formation d'une administration libérale &c. Nous nous efforcerons, comme nous l'avons fait par le passé, de tenir nos lecteurs au courant de ce qui se passera, et nous donnerons également les débats parlementaires importants.

Une rumeur qui paraît fondée.—On parle beaucoup en ville d'une tentative qui aurait été faite samedi par les ministres auprès de Son Excellence pour faire nommer M. Badgley juge en remplacement de M. le juge Gale qu'on aurait forcé de résigner et faire quelques autres nominations. Son Excellence aurait positivement refusé. Les ministres auraient offert leur résignation qui n'a pas été acceptée. Il faut que ces braves gens viennent devant le parlement.

LA LECTURE DE MR. PARENT.—Il y avait foule samedi, pour entendre cette lecture, et les jeunes membres de l'Institut ont dû voir avec plaisir le grand nombre de dames qui se pressaient au tour de la tribune. Ils ont dû voir aussi, avec orgueil, plusieurs de nos honorables sociaux, et entr'autres, ce soir là, MM. les honorables LaFontaine et Papineau, venir, par leur présence, encourager ces réunions littéraires et donner, par ainsi dire, leurs concours à ces nobles travaux. L'auditoire ainsi composé était un hommage au talent du lecteur, qui du reste s'est acquitté de sa tâche avec honneur et la satisfaction générale.

Nous publions aujourd'hui la première partie de ce discours, que nous terminerons vendredi; tout le monde sera pas d'accord avec l'auteur, sur les moyens qu'il propose pour améliorer notre système d'éducation populaire et le mettre sur un bon pied, mais les idées que Mr. Parent a jeté sur le tapis, fructifieront et en feront naître d'autres. Du choc des opinions nait la lumière. Le vote mérite la plus grande discussion.

Nous voyons par les journaux d'Halifax que Lord Grey a pris le ci-devant Secrétaire Provincial de la Nouvelle-Ecosse sous sa protection et a dans une dépêche spéciale recommandé Sir Rupert George à la favorable considération de la Législature. Celle-ci lui a de suite voté une pension de £360 stg. pour sa vie durant.

Plusieurs membres de la législature sont arrivés en cette ville hier, entr'autres; sir Allan McNab, les honorables Messrs. Baldwin, Sullivan, Caron et Aylwin; et Messrs. Price, Merritt, Prince, Smith, Morrison, Scott et Malloch.

Les honorables Amable Dionne et Pierre de Salles Larivière, et MM. Taché, Marquis et Fournier, ont été parti hier de Québec pour Montréal, ainsi que M. Chabot et Cauchon; M. Chauveau a du partir aujourd'hui, et M. Laurin partira mercredi.

Nil admirari.—Le ministère vient de couronner sa carrière administrative, en appelant l'Honorable D. B. Viger au Conseil! Ce monsieur, perdu dans l'opinion publique, ignominieusement chassé de tous les comtés du Bas-Canada, repoint de ses amis la récompense de ses actes. En cours, la Gazette de Montréal, qui disait autrefois de lui: fatten him for the gallows, engraissez le pour la potence, approuve fort la nomination. La Gazette recommande même temps M. DeBléury à l'attention des ministres. Pauvre M. DeBléury! c'est vraiment fâcheux que son nom soit mentionné aujourd'hui seulement; il est trop tard; les ministres plient bagage et s'en vont.

The Skilful Housewife's Guide.—Messieurs Armand et Ramsay viennent de faire paraître sous ce titre, un petit livre fort utile, qui enseigne à faire la cuisine et le meilleur soins du ménage. Nous ne pouvons trop le recommander aux familles.

Théâtre.—Joué, les "Gentlemen Amateurs" donneront une représentation au profit de l'hôpital général sous le patronage de Son Honneur le Maire et de M. dans la Mairerie.

Samedi, MM. les officiers de la garnison donneront leur dernière représentation de la saison.

Le Nouvel Elysee sur la Place d'Armes.—Nous prenons avec plaisir que notre Conseil de Ville doit présenter un membre aux messieurs du Séminaire de St. Sulpice dans l'espoir de les engager à ériger sur la Place d'Armes un édifice digne de ceux qui y sont déjà et de la capitale du Canada. Ces messieurs ne sauraient raisonnablement se rendre aux vœux si légitimes des citoyens de Montréal.

Soirée et bal de la société typographique de Montréal.—Ce soir, les membres de l'Association Typographique de cette ville donnent leur soirée annuelle dans la salle de St. Odd-Fellows, rue St. Gabriel. Le programme offre beaucoup d'attrait. Des discours seront prononcés dans deux langues. On donnera de jolies échantons et jusqu'à une scène des Conspirateurs et de M. Cagnard. Ensuite la danse com mœnera.